

## **SALAIRES 2011 :**

### **UNE AUGMENTATION REELLE DE SALAIRE DE 0,7% POUR TOUS**

L'indice des prix à la consommation de novembre atteint 0,3%. Un renchérissement faible cette année encore. Dommage que l'indice suisse des prix à la consommation ne prenne pas en compte les hausses des primes maladie car celles-ci s'envolent d'année en année. Le Conseil d'Etat a décidé d'accorder 0,4% d'augmentation réelle de salaire à tous, soit un total de 0,7% d'augmentation accordée à chaque collaborateur et collaboratrice. A ceci s'ajoute encore le déplafonnement des classes salariales dans le but d'intégrer la prime de fidélité au salaire ce qui représente une augmentation de la masse salariale d'environ 0,3%.

Le Conseil d'Etat a décidé d'affecter 0,2% de la masse salariale à une augmentation extraordinaire des cadres et employés dont le salaire est référencé dans une classe supérieure à la classe 20 selon un barème progressif.

Le Conseil d'Etat justifie cette mesure en arguant de la nécessité de revaloriser le salaire des cadres de l'Etat qui auraient du mal à soutenir la comparaison avec le sec-

teur privé et les rémunérations offertes dans les administrations des autres cantons. Le Conseil d'Etat a consulté la FEDE sur cette proposition. Le comité s'est prononcé contre cette augmentation « ciblée ». Il a estimé que l'augmentation devait être répartie sur l'ensemble du personnel. Il est important que l'administration puisse retenir ou engager des cadres compétents. Le comité pense que l'évaluation des fonctions par la méthode EVALFRI doit être la garante d'une équité de traitement pour l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de l'Etat. La Loi sur le personnel offre la possibilité à l'employeur d'adapter certains salaires en tenant compte des réalités du marché de l'emploi et de corriger certaines situations délicates.

L'administration cantonale conserve cependant toute son attractivité et l'octroi d'une augmentation réelle de salaire contribuera à maintenir la motivation du personnel. La reconnaissance du travail accompli par l'employeur constitue également un facteur déterminant de la satisfaction pour les employés.

---

### **Les Vœux de la FEDE**

Les représentant-t-es de la FEDE souhaitent à l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de l'administration cantonale

de bonnes fêtes de fin d'année et leurs adressent leurs meilleurs vœux pour l'année 2011.

---

Bernard Fragnière - Président de la FEDE